

Le RÉVEIL

BRETON

Revue trimestrielle d'Action Bretonne
 Organe officiel de l' « Unvaniez Arvor »
 (Fédération Régionaliste de Bretagne)

ET DES
 COMPAGNONS DE MERLIN

SOMMAIRE

REVEIL BRETON, N^o 18. — Semaine bretonne de 1939.
 — Notre carnet. — Une campagne contre le Cidre de Bretagne. — Au Pays bigoudenn, par *Kerlann*. — La Réforme de l'Enseignement primaire et la formation de la Jeunesse bretonne (suite). — De l'adaptation de l'enseignement primaire aux professions commerciales et artisanales, par *Jean Choleau*, industriel. — Droit breton et usages locaux dans les programmes de l'enseignement primaire, par *M. Drouart*, conseil juridique. — L'art breton dans l'enseignement, par *Morvan Marchal*, architecte.

LES COMPAGNONS DE MERLIN, N^o 1. — Appel aux hauts bretons. — Compte rendu de la fondation des « Compagnons de Merlin ». — Désignation des premiers Compagnons. — Sujet proposé à l'étude des adhérents.

ADMINISTRATEUR

Madame DROUART

Claude-Collage, rue Père Bourdon,
 RENNES.

C/c. 24-565, Rennes.

DIRECTEUR

Jean CHOLEAU

46, rue Poterie
 VITRÉ (Ille-et-Vilaine)

C. C. 5852 Rennes

Ce que veut l' « Unvaniez Arvor »

AU POINT DE VUE ADMINISTRATIF :

Formation d'une Région Bretonne comprenant au moins tout le territoire de l'ancienne Bretagne;
Réduire à son minimum l'importance du pouvoir central;
Porter à son maximum l'importance des pouvoirs régionaux, etc.

AU POINT DE VUE ECONOMIQUE :

Amélioration et développement des voies navigables;
Amélioration des voies ferrées dans le sens des intérêts bretons;
Aménagement des chutes d'eau;
Utilisation des forces des marées;
Unification des réseaux de chemins de fer de la région bretonne;
Encouragement à la construction d'habitations agricoles et ouvrières, à la construction de bâtiments d'exploitations agricoles, au défrichement et au reboisement;
Encouragement à l'émigration des cultivateurs bretons entre Loire et Manche; etc.

AU POINT DE VUE INDUSTRIEL :

Protection des industries bretonnes par la création d'un « label »;
Vulgarisation par les expositions et la propagande individuelle.

AU POINT DE VUE LITTERAIRE :

Encouragements aux écrivains de langue bretonne;
Enseignement de la langue bretonne dans toutes les écoles du pays bretonnant, supérieures, secondaires et primaires;
Enseignement de la langue bretonne dans les écoles de Haute-Bretagne, au même titre que les langues étrangères;

AU POINT DE VUE HISTORIQUE :

Enseignement de l'histoire de Bretagne dans toutes les écoles du pays breton.

AU POINT DE VUE ARTISTIQUE :

Recherche des éléments de décoration celto-bretonne et leur application à l'industrie;
Développement de l'apprentissage des métiers d'art;
Etude de la musique bretonne; etc.

Le Réveil Breton

Revue trimestrielle d'Action bretonne

Organe officiel de l'Unvaniez Arvor.

(F. R. B.)

Semaine Bretonne de 1939

Elle aura lieu du *mardi 22 au samedi 26 août prochain*. La ville où elle se tiendra sera annoncée ultérieurement. Après avoir étudié au cours des réunions de 1937 et de 1938, « la réforme de l'enseignement primaire et la formation de la jeunesse bretonne » nous étudierons cette année

LA FAMILLE DANS LA VIE BRETONNE

Le jeune breton après sa sortie de l'école primaire, son apprentissage, son service militaire, entre dans la vie, il se marie.

Qu'est la vie de famille en Bretagne ?

Que doit-elle être ?

La famille et la vie de travail — la famille et la vie publique — la famille et les loisirs.

La nourriture — l'habitation — le costume — les récréations — l'éducation bretonne des enfants.

La formation professionnelle.

Les rapporteurs sont invités à étudier la question en ce qui a trait à leurs commissions respectives. Un plan sera soumis.

Nos adhérents, nos lecteurs, toutes les personnes qui veulent apporter leur contribution à l'étude de ce sujet très vaste, devront nous adresser un résumé écrit de leurs suggestions, de leurs études, si elles ne peuvent assister aux réunions, afin que nous puissions les citer dans les comptes-rendus du « Réveil ».

Il ne sera tenu aucun compte des réponses non signées ou signées de noms de fantaisie.

Nul ne pourra intervenir aux débats s'il ne s'est fait connaître et s'il n'a été accepté par le bureau.

NOTRE CARNET

Au cours de son assemblée générale extraordinaire du 5 décembre dernier, la *Société d'Economie politique* de Paris a réélu en tant que secrétaire général M. Y. M. GOBLET, notre éminent compatriote.

— Sous la signature du célèbre folkloriste Arnold van Gennep, le *Mercur de France* consacre une élogieuse critique au tome I^{er} des *Chansons et danses populaires de Haute Bretagne*, de Marie Drouart et Jean Choleau. Excellentes critiques également dans le bulletin de la « *French folklore society* » de New-York, dans l'*Educateur prolétarien*, revue pédagogique.

— Arzel, Milio, Viviana, Tristan, Modez Gourvil font part de la naissance de leur petite sœur Olwen. Nos félicitations à Madame Gourvil et à notre sympathique collègue *Fanch Gourvil*.

— Notre prochain numéro donnera le palmarès de nos concours de chansons et de photographies.

— Le 14 Janvier dernier, M. Jean Choleau a fait, au Cercle celtique de Rennes, une conférence sur :

Le Pays de Vitré, vu par les écrivains et les poètes

Des poésies et des poèmes sur Vitré de Charles Fuster, Philippes de Coulanges, Jac Pohier, Pierre de Portgamp ont été dits par Mlle Guihéry.

Une campagne contre le cidre de Bretagne

A la suite d'un article tendancieux intitulé « Le Cidre et la Fièvre typhoïde » publié courant 1938 par la revue « Belle Jeunesse » notre président avait fait émettre par la Fédération au cours de sa Semaine bretonne, après avis du rapporteur de sa commission d'agriculture, M. Floch, ingénieur agronome, une protestation. Il avait été en outre décidé que cette protestation à fin d'appui, serait transmise au « *Syndicat général des Cidres et fruits à Cidre* » dont le président est M. Lefas, sénateur d'Ille-et-Vilaine et à l'Association française pomologique dont M. Choleau est membre du Conseil d'Administration.

Le Syndicat général des cidres appelait l'attention du direc-

— 491 —

teur de la revue « Belle Jeunesse » sur son article par la lettre suivante :

Monsieur le Directeur,

L'article paru dans votre journal du 18 mai 1938, sous le titre « Le Cidre et la Fièvre typhoïde », vient d'être signalé à notre attention et appelle quelques observations de notre Syndicat.

Nous devons tout d'abord vous expliquer que la pratique du mouillage des cidres destinés à la vente diminue de plus en plus et, cette année, l'abondance de la récolte permet de déclarer que cette pratique ne sera pas utilisée.

Il convient d'ajouter, et sur ce point nous insistons, que les cultivateurs savent tous qu'ils sont tenus d'opérer avec des eaux potables. C'est leur intérêt puisqu'ils seraient les premières victimes s'ils opéraient autrement. Dans nos campagnes il est fait de réels progrès et l'état de choses décrit dans votre article, et qui remonte à un demi siècle, a cessé d'exister.

Quant aux cidreries industrielles qui se développent pour le grand bien du cidre et de sa consommation, la bonne fabrication est pour elles une condition nécessaire de conservation et de vente du cidre.

En terminant, nous exprimons le vœu que les lecteurs de votre journal, que vous pourriez rassurer en publiant notre lettre, loin de se désaffectionner du cidre, y puisent de nouveaux arguments en faveur de la consommation de cette boisson aussi saine que rafraîchissante, hygiénique et peu alcoolique.

Veuillez agréer... signé LEFAS.

Le directeur de « Belle Jeunesse » a répondu le 19 Décembre :

Monsieur le Directeur,

Nous avons été les premiers à déplorer la phrase malheureuse de notre rédacteur qui nous avait échappée, et nous avons exprimé dès le numéro suivant, nos regrets dans une petite mise au point sympathique.

Nous espérons ainsi que cette maladresse n'aurait pas de suites graves, car nous n'avions nulle intention de nuire à qui que ce soit, comme vous pouvez bien l'imaginer.

Je vous prie de croire etc... la directrice, signé : JULIA.

Au pays bigouden

L'été s'en est allé, avec l'afflux des touristes et le pays bigouden est revenu à sa vie de tous les jours avec ses alternatives de joies et de peines. Les jours de pluie et de vent sont bientôt venus et, avec le 1^{er} Novembre, la fête de la Toussaint. Comme partout ailleurs en des milliers de villages bretons, les tombes ont été grattées, ensablées et fleuries, la marchande de marrons tient boutique en face du cimetière du bourg et Loeiz ar Floc'h, l'aveugle de Plomeur, bien connu de tous, quête sur le seuil.

À l'église, on prie pour les morts. Les femmes, en grand mantelet de deuil orné d'agrafes d'argent écoutent, recueillies l'air des Trépassés :

*Breuteur, kerent, ha mignoned
En an' Doue hor sikouret !*

et, quand le chant lugubre commence, les femmes ramènent leurs capuches noires sur le visage, par-dessus leurs coiffes de deuil, aux broderies traditionnelles unies et non à jour. Moment saisissant.

C'est le soir, la nuit est venue. Dès neuf heures une cloche retentit près de la porte. Ce sont les veilleurs de la Toussaint, généralement un groupe de mousse qui, un quartier leur étant échoué, vont quêter de porte en porte, en chantant : *Kantig ar Purkator*. Ils sonnent d'abord. À défaut de cloche on en fabrique une avec une bouteille qu'on agite. Au bout d'une ficelle pendue à l'intérieur est fixé un caillou qui en choque les parois. La lanterne est non moins habilement constituée par une autre bouteille dont on brise le tesson. On fixe alors dans le goulot tourné vers le bas, et à l'intérieur, une bougie dont la flamme, ainsi protégée, résiste à tous les vents. Bientôt le chant s'élève :

*Allaz ! ne c'houfe den kompren
Pegen estlamm eo hon anken !
Hor pinienn a zo kalet...
En an' Doue hor sikouret !*

*A bep tu d'eomp n'eus nemet tan
Tan war c'horre ha tan dirdan :
C'houi hon eus-ni kement karet,
En an' Doue, hor sikouret !...*

*Hélas ! personne ne pourrait comprendre
L'angoisse étrange qu'est la nôtre !
Notre pénitence est dure...
Au nom de Dieu, secourez-nous !*

— 493 —

*Tout autour de nous, rien que du feu
Du feu dessus, du feu dessous :
O vous que nous avons tant aimés,
En nom Dieu, nous secourez !...*

On récompense les chanteurs par quelques monnaie. Cette cérémonie cependant a perdu quelque peu ce qu'elle avait de lugubre et de sérieux, caractère qu'elle avait, principalement dans les campagnes aux abords des fermes isolées; mais la tradition est scrupuleusement maintenue chaque année.

L'église est mêlée à la vie bigoudenne. Assez insouciantes, et bons vivants les Bigoudens ne sont guère très pieux, du moins sur la côte, mais surviennent des malheurs en mer, des naufrages, tout le monde y accourt. Les enterrements sont très suivis. À Plomeur les porteurs pénètrent dans le chœur et font toucher l'autel au cercueil. Des messes sont dites de temps à autres. On m'a rapporté les paroles suivantes d'une femme ayant perdu sa fille : « Dao eo, evit lakaat anei da vont... » (il le faut bien ! pour la faire « aller »...)

Chaque hiver il y a une mauvaise saison pour la pêche. Le mauvais temps se déclare brusquement : tempête et mer démontée, impossible aux bateaux de prendre la mer. « Le diable est entré dans la mer », dit-on alors. Et l'on cite la date précise de cette entrée : le 22 novembre. Il n'en sortira que le deux février, à la Chandeleur. Ce jour-là on va à l'église du bourg prier pour que « le diable sorte de la mer », c'est-à-dire que la mer se calme et permette à nouveau aux pêcheurs de sortir.

On dit aussi des prières pour que le poisson vienne, pour que le blé pousse, que la récolte de pommes de terre ou de petits pois soit bonne. Quand on veut de la pluie, après une longue période de sécheresse et, il faut que huit femmes du prénom de Marie — sans doute à cause de Marie-Magdeleine — se rendent à la chapelle de la Madeleine pour en vider et nettoyer la fontaine.

La nuit précoce groupe après souper voisins et amis autour de la table, à la veillée. On parle d'un peu de tout, des incidents de la pêche, des connaissances qu'on désigne inmanquablement par des surnoms copieux et colorés. Parfois l'on chante, ou bien l'on écoute quelqu'un raconter. Que de fois n'ai-je pas entendu ainsi l'histoire du bigouden qui, se rendant à Quimper se vit barrer la route par des korriged et n'obtint droit de passage qu'après avoir chanté les jours de la semaine — à l'exception du dimanche, jour qui déplaît profondément aux nains païens :

Dilun

*Ar penn kenta doc'h ar sun
Ar meurz, ar merc'her,
Ar yaou hag ar gwener
Ar sadorn...*

Noël n'est que le prélude d'une époque de joie et de ripailles qui ne finira vraiment qu'à une semaine des Gras. Le premier jour de l'année, au matin, les enfants souhaitent le « bloavez mat » à leurs parents. Tad-koz et mamm-goz sont particulièrement sensibles au compliment, ainsi formulé :

*Ar bloavez mat a souhetan d'oc'h
Kas't 'n avantaj da fin ho puhe
Er baradoz mar plij gant Doue !*

Je vous souhaite la bonne année.
Gardez-en l'avantage jusqu'à la fin de votre vie
Et jusque dans le paradis, s'il plaît à Dieu !

Toute la journée des groupes d'enfants sont en quête d'étranges. S'ils sont bien reçus ils répètent en guise de remerciements au généreux donateur :

*Ar bloavez mat a souhetan d'it
Leiz da vazouenn kig !*
(Bonne année, plein ton bas de viande !)

dans le cas contraire :

*Ar bloavez mat a souhetan d'oc'h
Leiz ho chakod... kaoc'h moc'h*
(Bonne année, plein votre poche de... fiente de porc !)

ce qui est, pour le moins, direct et franc !

Tout le mois de janvier, et jusque dans les débuts de février, ce ne sont que visites aux parents et aux amis. On s'invite réciproquement à dîner. Le « chotenn » ou museau de porc, est en permanence dans son assiette au haut bout de la table, près de la miche de « bara dous » soigneusement enveloppée dans une serviette.

C'est la spécialité du pays que ce *bara dous* parfumé. Il est de toutes les fêtes et de toutes les noces avec sa croûte brune et son appétissante mie jaune comme l'or. On le beurre comme du pain ordinaire et il remplace avantageusement ce dernier avec le café.

(Je ne parlerai du *kuign*, grossière galette indigeste, ni du *fourmaj rous*, pâté de porc violemment épicé au poivre, le plus souvent, sinon pour donner une idée des goûts d'un estomac vraiment bigouden !)

Mais déjà les jours s'allongent :

*Da ouel Maria ar Goulou
'Ve krouget ar c'hantolerou
A la Chandeleur
L'on éteint les chandelles.*

Voici enfin an Ened (Les Gras). C'est, avec le pardon local, la plus grande fête bigoudenne de l'année. Et l'on recommence à faire ripaille, à coups de *chotenn* et de *bara dous*. A Plomeur tout le monde prépare soit même la pâte de ce pain-gâteau qui est ici aux Gras, ce que le Christmas-pudding est aux Anglais à Noël. La veille de Meurz-ened (Mardi-Gras) il y a une foule de femmes qui l'apportent au four du boulanger. La pâte sera plus ou moins riche en beurre, en œufs et en sucre, plus ou moins aromatisée de rhum ou de cannelle, suivant l'aisance et aussi le goût particulier des Cossec, des Drézen, des Guichaoua ou des Stéphan. On n'oubliera pas les absents et l'on en expédiera une part au fils qui est en pension loin de la maison, ou qui fait présentement son congé *keit ha kaout eun tañva doc'h ar ger* (pour qu'il ait un peu le goût de la maison, quoi !). A Saint-Guérolé, hommes et femmes, jeunes et vieux se déguisent également et brûlent en cœur, le soir venu, le mannequin de paille figurant Mardi-Gras.

Puis c'est la débandade, mais le lendemain et les jours suivants on finit une bonne fois d'enterrer Mardi-Gras, et l'on chante :

*Achu an Ened,
N'on ket chenet,
Achuet ar frikou,
Debret ar sklípou,
Debret an argant
Achu tout !*

Finis les Gras
Je m'en fiche,
Finis les festins,
Les tripes sont mangées
L'argent aussi
Tout est fini !

**

Aux Rameaux (Sul Lore) la foule se rassemble à l'église et brandit des branches de laurier en guise de buis. Puis voici Pâques et le temps des « Pask kenta ». Les fillettes en communiantes ont l'air de mariées sous le costume breton qui les vieillit et les grandit. Tout de blanc vêtues elles s'en vont avec leur belle coiffe toute brodée, leurs longs rubans flottants et leur tablier de soie, offrir aux parents et aux amis des dragées mélangées de petites boules d'argent.

Le pardon de Saint-Marc, en Penmarc'h, à mi-route du Guilvinec, ouvre le temps des pardons. De tous les environs on y amène les petits, casqués du bonnet perlé de satin blanc, avec deux larges rubans pendant dans le dos, pour les filles. Après la messe dite en plein air, vu l'affluence des pardonneurs, on se dirige sous les tentes en plein vent ou vers les boutiques où l'on achète les petites musiques et le cornet de *limaiou* (berlingots). Peut-être choisira-t-on ces tout petits gâteaux ronds surmontés d'une sucrerie en forme de flamme rouge ou jaune, et qui ne se vendent que dans les pardons. On ne rapporte plus, hélas comme autrefois, ces belles boules vertes et bleues qui ornent toujours les intérieurs bigouden, mais l'on s'en retourne avec la satisfaction d'avoir accompli comme chaque année un rite dû.

Le pardon de Plomeur, le dernier dimanche de mai, a vu autrefois des combats épiques entre gars de la côte et paysans, rivalisant auprès des belles. Un dicton affirme qu'une jeune fille doit y aller trois fois de suite avant d'être « digochet » c'est-à-dire de trouver un fiancé, et éventuellement un mari. Mais surtout qu'elle se garde bien de faire célébrer sa messe de mariage dans la chapelle de la Joie ! cela porte malheur.

Les mariages, tout comme les pardons, durent longtemps, en pays bigouden, de trois à quatre jours, parfois même une semaine. Car l'on aime la danse et les occasions de se divertir. La fille d'honneur porte, piquée dans les cheveux, une épingle en forme de bouquet, orné de brillants, en signe de l'honneur qui lui échoit. La nouvelle mariée porte autour de la tête, sous sa coiffe, la couronne de fleurs d'oranger. Dans l'église de Penmarc'h les nouveaux mariés vont à l'issue de la messe de mariage, embrasser l'autel.

Aux feux de la Saint-Jean, il s'en allume à tous les croisements de route, dans tous les quartiers. On a mis au sommet du bûcher, formé à Saint-Guénolé de goémon sec et de bois d'épaves, un bâton, une barrique ou un bonhomme de paille qui figure le

diable, condamné à périr dans les flammes (d'où il vient cependant !) Deux « Jean » allument le tas. Et les vieilles d'accourir, apportant des fagots. Elles s'agenouillent devant le feu. J'en ai vu ainsi prosternées, contemplant le feu et murmurant des prières. Les jeunes, eux, font la ronde tout autour, sautent par dessus le brasier en comptant :

*Eun, daou, tri,
Pevar, pemp, fec'h,
Seiz, eiz, nao,
Eur bakol brao !*

1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, un joli collier de cheval ! (?)

Les gens comptent neuf et jettent une pierre dans le feu en disant : *Chañs da vont d'ar Baradoz !* (Bonne chance pour aller au paradis !)

Si la pierre tombe à plat, c'est bon signe. Si la pierre se retourne, le jeteur ira en enfer. Les personnes âgées ramassent des tisons éteints de bois brûlés dans le foyer pour les emporter à la maison. Cela porte chance.

Dans les fontaines, dont le fond en est tapissé, beaucoup de bonnes vieilles jettent encore des *bravigou*, morceaux de faïence aux vives couleurs. Pour satisfaire à quel ancien usage ?

St-Pierre au pied du phare est aussi un pardon des enfants. Le 29 juin on s'y rend. La maman qui a un enfant « tard à marcher » fait faire à celui-ci trois fois le tour de la petite chapelle, dans le sens de la marche du soleil. Que l'on aille pas dire que c'est là une coutume qui se perd, l'an dernier encore, ma femme entendait dire à une jeune femme de moins de trente ans, qu'elle avait l'intention d'y aller dans ce but. Le remède doit être au moins aussi efficace que celui préconisé par le diction ci-après :

*Douar chapel Tronoan
'Zo mat da barea an droug-sant.*

La terre, prise dans la chapelle de Tronoan, est bonne pour guérir le mal-du-saint. On spécifie qu'il faut délayer cette terre dans de l'eau avant de l'administrer.

Pour guérir les glandes ou bubon la « divinourez » récitait ce qui suit, en faisant des signes de croix sur l'aisselle avec la clef de l'armoire :

*Ar werbl n'eus nao mod
Deus an nao, lamm d'an eiz,
Deus an eiz, lamm d'ar seiz,*

*Deus ar seiz, lamm d'ar fec'h,
Deus ar fec'h, lamm d'ar pemp,
Deus ar pemp, lamm d'ar pevar,
Deus ar pevar, lamm d'an tri
Deus an tri, lamm d'an daou,
Deus an daou, lamm d'an eun,
Deus an eun, lamm da c'hour
Lamm war e benn bar ' mour !*

Le bubon a neuf modes, de la neuf à la huit, de la huit à la sept... de la deux à la un, de la un à rien, il saute, tête la première dans la mer !

En tirant sur les cheveux, elle savait aussi faire remonter les amygdales (*sevel al levete*).

Aux pardons des environs on *sonne* encore la gavotte. Joueurs de biniou et de bombarde, le sac en bandoulière, arborent leur chapeau à six queues de velours, orné sur le côté d'une plume de paon, insigne des sonneurs.

Pourtant, pour les aires neuves, on entend maintenant l'accordéon, et dans les salles de danse, très fréquentées — car en pays bigouden l'on *danse* ! — la jeunesse préfère saxophone et piston.

A Saint-Guérolé l'été ramène une foule de touristes que se disputent petits garçons et petites filles, autant de « Thumette » et de « Nonna » qui s'offrent comme guides pour « dire les rochers » ou comme vendeurs d'originaux et primitifs colliers de coquillages. Les touristes, avides de pittoresque accourent au pardon de N. D. de la Joie, le 15 août, pour y voir les beaux « jiletenn neud » aux vives broderies jaunes or et orange qui se font malheureusement plus rares, mais qui toutefois sont loin d'avoir disparu.

A la fin de septembre les Bigoudens se retrouvent entre eux, ils traversent la plage déserte de Porz-Karn pour aller assister au pardon de Tronoan, là-bas au milieu des dunes de la Palud ou bien la jeunesse va se mêler au grouillement joyeux de la foule accourue à Pont-l'Abbé pour la Tréminou.

St-Wenole, miz Kerzu 1938.

KERLANN,

La Réforme de l'Enseignement Primaire

ET

La Formation de la Jeunesse Bretonne

(Suite)

De l'adaptation de l'Enseignement primaire aux Professions commerciales et artisanales

(Suite)

3° — *des minerais* : de fer. — ferrière, ferreux, ferré, ou harn, hiarn, houarn, hoarn, iarn, oyarn, yarn;

de cuivre : la cuivraye, cuivreux, cupreux, coévrons, ou koevr, kouevr, kuif;

d'étain : stann, stann, ou stean, sten;

de plomb : plombs, plombays, plomboeres ou pleum, plom, ploum.

d'or : ariege, arize, aurel ou aour, eur, ovr;

d'argent : l'argentaye, l'argentière, ou arc'hant, argant;

de charbon : glaou, gleu;

4° — *des industries ou métiers* : *fondeurs* : fonderie, fonte à madame ou teuzer, teiour, teyour;

des forges : les forges, forgerie, forge à marteau ou gofel, govel, goel, govelic, gouelic, gouvello;

ou forgeron : gif, goff, go, gou, gouff, goic, goffic, gouic;

des noms de lieux comme : Plogoff, Kerangoffic, Kerango;

5° — *des découvertes d'objets* : scories, lingots, armes, outils;

6° — *tous les noms de parcelles* pouvant indiquer un menhir : parc ar men, menhir, pierre qui vire, les légendes relatives aux menhirs et aux dolmens.

Il est évident que pour les recherches d'industries disparues, mais pouvant être rénovées, cette méthode est excellente.

Elle pourrait être utilisée pour d'autres industries, comme par exemple, pour l'industrie linière.

Si certaines parcelles de terre ont conservé le nom de *parc al lin*, de *chanvrière*, c'est que, de tout temps, elles furent utilisées de préférence, en raison de la qualité du sol ou de son exposition, pour la culture du lin ou du chanvre et qu'il serait intéressant de profiter de l'expérience des ancêtres pour affecter à nouveau, à cette même culture, des terres favorables.

Pour l'industrie de la poterie, de la verrerie, de la faïence, ce même procédé pourra servir puisqu'il décèlera d'anciens gisements de kaolins, de sables, de terres à briques...

Le maître pourra se faire aider de ses élèves dans ses recherches. Ils y prendront certainement un grand intérêt. Ils seront ainsi amenés à connaître le passé économique de leur pays et à souhaiter la rénovation d'industries disparues.

Mais, dans la plupart des cas, il s'agira surtout d'inventorier les industries et les métiers existants et les recherches en seront facilitées.

Aussi, serait-il possible de dresser et de soumettre aux maîtres et aux élèves un questionnaire d'un autre genre qui diviserait en groupes les industries petites et grandes :

- 1° — *Métiers et industries agricoles* : culture, élevage, industries, constructions, élevages et cultures spéciales et primeuristes
- 2° — *Métiers et industries de la pêche* : pêche, constructions maritimes, industries des conserves
- 3° — *Métiers et industries d'art* : art pur, art appliqué
- 4° — *Métiers et industries métallurgiques*
- 5° — *Métiers et industries du bois*
- 6° — *Bâtiment* : habitation
- 7° — *Professions commerciales* : grand, moyen, petit commerce. Exportation et importation
- 8° — *Transports maritimes* : fluviaux, ferroviaires, aériens et routiers
- 9° — *Métiers féminins à domicile*

Que ces enquêtes soient faites par école, par commune, par circonscription de chambres de commerce ou de métiers, pour toute la Bretagne.

On devra utiliser aussi les travaux de quelques inspecteurs du travail, tels ceux de M. Grillet sur la circonscription de la Chambre de Commerce de Rennes et d'autres qu'il a publiés sur l'industrie du lin et l'industrie de la pomme dans l'ancienne « Revue économique de l'Ouest » qu'il avait fondée.

Des thèses de doctorat en droit seront utiles. Il ne me paraît pas qu'à la Faculté de Rennes les travaux soient maintenant dirigés vers l'étude de l'économie bretonne. Il y a une trentaine d'années, il en était tout autrement et j'ai encore présentes à la mémoire certaines thèses sur l'industrie de la toile, sur la culture des primeurs, forts intéressantes et très documentées.

On peut affirmer que rares sont les Bretons qui ont une connaissance approfondie des ressources économiques de leur

pays. On ne fait d'ailleurs rien pour les aiguiller vers des recherches en ce sens.

Personnellement, je me suis rendu compte qu'il est extrêmement difficile de se documenter auprès des dirigeants de certaines Chambres de Commerce. Celle de Rennes, entre autres, m'a catégoriquement refusé à différentes reprises communication du rapport qu'annuellement elle est tenue de faire imprimer et de déposer au Ministère du Commerce. D'autres Chambres de Commerce, même non bretonnes, se font par contre un plaisir d'ouvrir toutes grandes leurs archives, telles les Chambres de Paris, de Caen, du Mans, d'Angers, de Fougères, de Nantes, de St-Nazaire, de Lorient, de Quimper, de Brest, de St-Brieuc, etc...

Cet excellent accueil des Chambres de Commerce peut permettre à tous ceux que la question intéresse de dresser un tableau exact et fidèle de la Bretagne qui travaille.

Les Maîtres devront naturellement utiliser tout ce qui a pu être publié sur le même sujet :

études spécialisées comme celles publiées dans les grandes revues sur une branche quelconque de l'économie bretonne, par exemple : celles de mon éminent collègue de la Société d'Economie politique, Robert Müller, sur *la pêche et la conserve du thon* en Bretagne — de M. Lami sur *Camaret-sur-Mer*, toutes les deux dans les « Annales de Bretagne » — les travaux d'Auguste Dupouy et de Th. Le Gall, sur *l'industrie de la pêche* — de Louis Picaut, sur *l'industrie des primeurs* — de Bourdais, sur le « *Tissage en Bretagne* » — de R. Alan, dans « *Breiz Atao* », sur les « *Richesses du sous-sol breton* », de Louis Chaumeil, sur *l'industrie ardoisière de Basse-Bretagne*, de Jean Choleau, sur *l'industrie de la Tannerie en Bretagne*; les travaux de Kerforne et de tant d'autres.

On pourra aussi avoir un aperçu d'ensemble des richesses et des ressources bretonnes à l'aide des petites géographies départementales publiées ces années dernières par :

L. Duhamel et G. Piedderrière, sur l'Ille-et-Vilaine (Volclair, Rennes)

Abbé Cornou : Histoire et Géographie du Finistère (Le Goaziou, Quimper 1924)

E. Corgne : Géographie du département du Morbihan (Le Goaziou, Lorient 1922)

L. Ogès, Géographie du département du Finistère (Le Goaziou, Quimper)

André Lesot : Géographies départementales de la France, (Paris-Lesot)

Abbé Mathurin : Histoire et géographie d'Ille-et-Vilaine, et d'autres que j'ignore.

Il y aurait lieu cependant de rectifier des erreurs, en ce qui concerne les industries.

Certains auteurs ont trop tendance à recopier servilement ce que leurs devanciers des siècles précédents ont écrit sur les industries locales de telle et de telle ville bretonne. Et dans quelques ouvrages publiés d'ordinaire par des étrangers qui font des manuels « de chiqué » au coin de leur feu, on apprend que Rennes est toujours le grand centre de la fabrication de la résine et Vitré de la fabrication des sayons en poil de chèvre.

On cite aussi Landivisiau comme un centre de fabrication des toiles alors que cette ville ne possède plus rien en cette industrie et Josselin comme centre de tissages de draps.

Si le plan est bien dressé et bien suivi, si on sait s'entourer de toutes les collaborations utiles, on arrivera à posséder un merveilleux instrument et un excellent point de départ pour faciliter l'orientation professionnelle. (1)

L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE

Une fois dressé ce tableau des ressources bretonnes en matières premières et en professions, une fois établie par des compétences la statistique en quantités produites, en quantités consommées sur place, en quantités exportées, de matières du sol ou du sous-sol, — une fois évaluées les quantités de matières premières importées en Bretagne et nécessaires à son industrie, — une fois connu le nombre de maisons de commerce et d'industries, par profession, par importance, la situation de prospérité de chaque branche, il faudra s'attacher à connaître l'effectif des professions libérales et des fonctionnaires de toutes catégories.

Ceci, afin de ne pas aiguiller vers une profession encombrée des élèves qui souvent n'ont aucune idée arrêtée et se laissent guider par leurs maîtres ou par leurs parents à un âge où un enfant ne peut savoir ce qu'il veut ou que ne le sait que d'une façon trop sentimentale.

♦♦

« ... Des paysans bretons ou provençaux, à qui l'on donne un enseignement identique, en leur interdisant de regarder autour

(1) Deux ouvrages plus généraux seront utilement consultés : *Bretagne 38*, de Creston, Jouan et Péron, 15 frs. *La Bretagne*, de René Musset — Paris, A. Colin éd.

d'eux, en leur interdisant de parler leur langue et d'aimer leur terre ? Voici ce que l'on voit partout, affirmait Jean Desthieux et il continuait :

« On leur a dit : « Apprenez pour devenir des hommes libres, voici vos droits... Travaillez, non pour les mériter ou les justifier mais pour les faire valoir... Vous pourrez entrer dans les administrations de l'Etat... Vous deviendrez facteurs dans les villes... Mais vous ne serez plus les esclaves de la Terre... »

« ... Cet enseignement primaire ne développe aucune aptitude particulière, mais, chez tous, la même banalité, propre à « tout faire », la même illusion de tout connaître, alors qu'ils ne savent rien ou si peu, leur préparant les mêmes déceptions et les mêmes révoltes...

« Cet enseignement uniforme produit des hommes incapables d'initiative, à l'esprit borné, voués à une vaine politiciaille, à des emplois subalternes, à des fonctions dans lesquelles ils réussissent mal, détournés de leur sens original et des métiers de la terre comme des métiers manuels... Les campagnes sont désertées. L'apprentissage n'existe plus et la main-d'œuvre manque.

« Pendant que les enfants apprennent la liste des rois de France, les noms des papes successifs, le nom des départements avec leurs chefs-lieux et sous-préfectures, ils n'apprennent pas leur métier. Et comme tout concourt à les en désintéresser, ils s'en détournent définitivement.

« Où est le mal ? Dans ce fait que l'école et l'instituteur, dans de nombreux cas, détournent fatalement les élèves des métiers qu'exerçaient naguère les leurs et qui pourraient les rendre heureux... » (1)

Les Bretons en Bretagne

Nous croyons qu'il y a en Bretagne en quantité suffisante des hommes qualifiés pour occuper tous les postes d'ouvriers, de directeurs, de patrons, dans le commerce et l'industrie, dans les fonctions de l'Etat, dans les professions libérales sans qu'il soit besoin de faire appel au dehors. Nous estimons qu'il est profondément regrettable par exemple que tant de cabinets médicaux, dans les petits centres ruraux de Basse-Bretagne soient entre les mains d'hommes ne connaissant absolument rien des Bretons ni de la Bretagne, ne connaissant souvent pas la langue de leurs clients, quand ils ne sont pas, ce qui est de plus en plus fréquent,

(1) Revue l'Opinion — N° du 2 Août 1917 — page 77.

des hommes de couleur — que tant d'étrangers envahissent les professions commerciales où maintenant les Turcs, les Espagnols, les Italiens, les Tchéco-Slovaques, les Allemands se comptent par centaines principalement dans les métiers forains — que le Gouvernement français fasse venir, d'accord avec des propriétaires de Haute-Bretagne, quatre cents belges pour exploiter à métayage les terres libres d'Ille-et-Vilaine, passe avec le gouvernement belge un accord dans ce but et laisse croire aux cultivateurs bretons du Finistère qu'ils doivent s'en aller en Dordogne et outre Garonne s'ils veulent vivre de leur métier. Et que cette affluence de belges dans les campagnes d'Ille-et-Vilaine soit tel qu'il est nécessaire de créer, pour s'occuper d'eux, un poste de vice-consul à Rennes.

On s'en plaignait déjà, au point de vue religieux, au XVIII^e siècle. Le 12 Novembre 1736 les Etats et Duché de Bretagne adressaient au Roy des remontrances à ce sujet et disaient entre autres choses :

« Nous avouons, avec une respectueuse reconnaissance que Votre Majesté a bien voulu nommer quelques sujets bretons à des bénéfices situés hors de la Province. Les Bretons seront toujours prêts à servir l'Eglise, en quelques lieux qu'il plaise à Dieu et à Votre Majesté de les appeler; cependant, ils se contenteraient de leur partage, et sans envier la maison d'autrui, ils auraient de grandes actions de grâces à rendre à Votre Majesté, si elle voulait bien ne nommer aux bénéfices de la Province que des originaires du pays, conformément aux lettres patentes de 1498, et aux engagements que les Rois, prédécesseurs de Votre Majesté, ont bien voulu prendre successivement à ce sujet, confirmés par l'article 20 de notre dernier contrat, conforme en cela à tous les précédents... » (1)

En ce temps là, les Bretons, comme aujourd'hui, étaient souvent considérés comme de mauvais esprits.

Si de nos jours, l'orientation professionnelle était organisée par et pour les Bretons d'une façon sérieuse et méthodique, nous ne verrions pas tant de nos compatriotes de toutes les classes sociales en exil et tant de non Bretons occuper chez nous les postes que ceux-là occuperaient certainement avec autant de talent et plus de dévouement.

Avant d'orienter les enfants vers telle ou telle profession, il paraît nécessaire de leur faire comprendre, connaître et aimer leur pays natal.

(1) A. du Bouetiez de Kerorguen : Recherches sur les Etats de Bretagne. La Tenue de 1736 — tome II, 1875.

M. Botsaron, ancien inspecteur de l'enseignement primaire disait à la 2^e conférence interprofessionnelle de l'apprentissage, à Paris en Décembre 1928 :

« L'Ecole primaire ne remplit pas son rôle » et il ajoutait : « Il ne faut pas en rendre responsable l'instituteur qui, dans la grande majorité des cas, fait tout son devoir : toute la faute en est aux programmes mal établis, trop ambitieux... » (1)

Le maître et les parents ne doivent manquer aucune occasion de donner aux élèves un aperçu des richesses du pays. Se servir des moindres objets pour attirer l'attention sur leur fabrication. A propos de buvard, d'ardoise ou de papier, par exemple, on expliquera la fabrication du buvard ou du papier dans les usines de Rennes, de Pontrieux, de Josselin, etc... à propos de verre à boire ou d'encrier, on citera les verreries de Fougères ou de Redon. On évoquera l'histoire économique de la Bretagne, l'existence des nombreuses papeteries que bordaient autrefois nos petits fleuves côtiers — des verreries de Marpiré, de Saint-Maugan, d'Héric, de Javardan, de Thourie, — des imprimeries de Vitré, de Rennes, de Bréhan-Loudéac, de Lantenac, de Nantes... des ardoisières des Lacs, de Champeaux, de Ploermel, de Chateaulin, de Poullaouën, etc...

Les récréations, les promenades pourront être utilisées.

Des visites d'usines et surtout d'ateliers, de petits ateliers, sont à recommander. Le prog. off. du 23-2-1923 les préconise, mais ces visites ne se font pas (2) Personnellement je n'ai jamais eu l'honneur d'être sollicité par un maître quelconque (Ens. off. ou libre) de laisser visiter le tissage que je dirigeai à Vitré et qui était le seul de la ville. On pourrait demander aux chefs d'ateliers, aux artisans, aux agriculteurs de donner chez eux ou à l'école des explications sur leur profession, ses avantages et ses inconvénients.

Ces sortes de cours populaires ne seront sans doute pas faits dans un langage très académique, mais les enfants les comprendront certainement mieux que ceux de leurs maîtres, parce que la langue des artisans ou des paysans leur est plus familière.

On ne saurait oublier, en Bretagne bretonnante, d'enseigner la manière de compter ou de mesurer et la valeur des anciennes monnaies. Ceci ne doit pas évidemment primer la connaissance

(1) Enseignement technique et apprentissage : Compte-rendu. Librairie du Recueil Sirey — 1929.

(2) Programmes officiels des écoles primaires élémentaires : Textes officiels — répartition mensuelle et hebdomadaire — Emplois du temps — documents annexes — Paris, librairie Hachette 1930.

des mesures et des valeurs monétaires modernes. Mais, et nous parlons par expérience, il est regrettable de constater que tant de commerçants, habitant les régions bretonnantes, — surtout parmi les jeunes — ne sont pas capables de faire un compte avec un paysan dans la langue et à la manière des habitants du pays, parce qu'on leur a toujours laissé ignorer la valeur d'*eur real*, d'*eur skoet*, etc...

En affaires, comme ce devrait être en administration, ce n'est pas le client qui doit être à la disposition du vendeur, mais le marchand qui doit se mettre à la portée de ses clients. Il est curieux de constater la facilité qu'ont les arabes, les juifs, les italiens, les tchéco-slovaques, les japonais, fréquentant nos foires, à ce sujet.

Il n'y a vraiment de difficultés que pour ceux qui le veulent bien. Il est désirable que tout le monde puisse compter en francs et en centimes, mais ce n'est pas encore demain que seront abandonnées les anciennes façons de traiter un marché. Les Chambres de Commerce l'ont bien compris. Tout récemment elles s'opposaient à ce que des mesures coercitives soient prises contre les commerçants et les agriculteurs utilisant les anciennes valeurs monétaires et mesures de capacité ou de longueur.

LES MUSEES COMMERCIAUX ET D'ART LOCAL

Une fois dressé l'inventaire général, il sera bon, pour développer les connaissances générales de l'enfant, pour l'intéresser et l'instruire en l'amusant, de créer dans chaque école ou dans chaque commune, dans chaque centre de petite région et enfin pour toute la Bretagne, un Musée ou une Exposition permanente. Là seront groupés les échantillons des produits manufacturés sur ce sol. Une section sera consacrée aux arts appliqués.

Voici plus de trente ans, Jean Lahor préconisait l'organisation généralisée de musées régionaux (1).

Dans son esprit, ils étaient destinés à faire l'éducation artistique du peuple, à conserver le souvenir des manifestations les plus caractéristiques de l'art aux différentes époques de l'histoire de chaque région.

Au cours de la réunion de la « Société d'Economie sociale » qui entendit la communication de M. Lahors, on cita quelques essais en ce genre et plus particulièrement le « Musée d'art de la Soie depuis ses origines » tenté à Lyon.

(1) *Réforme Sociale*, N° 13-14-1904, page 61.

On cita également ce qu'avait fait la « Société du Vieil Honfleur » amenée, après avoir créé le Musée historique et le Musée ethnographique, à fonder une « Ecole de Pêche ». Ses dirigeants « loin de se confiner dans la pure conservation des idées et des mœurs anciennes — écueil que n'évitent pas nos sociétés d'archéologie de Bretagne et quelques-unes de nos associations dites « régionalistes » — considèrent que l'esprit traditionnel doit assurer la cohésion nécessaire pour rendre le progrès efficace ».

Ne voilà-t-il pas là, en un court et suggestif résumé, le but que nous poursuivons à Unvaniez Arvor ?

Des Musées commerciaux, industriels ou coloniaux, qui pourraient servir de guides et de modèles, sont ceux de Mulhouse et de Bordeaux, le premier créé avant guerre par la puissante Société industrielle de cette ville.

Certaines villes bretonnes possèdent des embryons de musées qui ne demandent qu'à être développés.

Le plus complet est sans contredit celui installé par notre collègue de la Fédération, M. Desjacques, à Hennebont.

Dans une petite brochure que je voudrais voir entre les mains de tous les Maires et de tous les Maîtres, il nous a montré son utilité pour l'histoire locale, les arts, les petites industries du village, pour l'ornementation du mobilier rustique.

Et il terminait par ces mots :

« Il faut multiplier les cours de breton, les conférences sur l'histoire locale, les cours de dessin, les écoles et les ateliers spéciaux d'apprentissage.

« Des excursions aux monuments artistiques, aux curiosités, aux expositions d'œuvres d'art, des visites aux usines, aux manufactures de produits du pays, devront être organisées et mises à la portée de la jeunesse »...

Voici ce que disait, il y a quinze ans, le créateur, aujourd'hui aveugle, du musée local d'Hennebont.

Plus près de nous, une partie du Musée de Rennes est consacrée à l'ancienne industrie du tissage, à une exposition remarquable d'anciennes coiffes et de coiffes modernes. Ce musée appelle de grands développements s'il veut être digne de la capitale universitaire de la Bretagne.

Nantes a son Musée des Salorges consacré principalement à la Marine marchande et aux corporations.

Fougères possède un embryon de musée de la chaussure, excellente leçon de choses pour les jeunes fougérais. Mais Vitré,

centre important de tricot à la main, semble ignorer cette industrie.

Le Musée de Vitré, dont s'occupa durant de longues années Arthur de la Borderie et que tente de rendre à son but primitif un artiste de talent Raoul David, est sur la voie que nous conseillons de suivre.

Installé comme celui d'Hennebont dans les tours du vieux château, il comprend entre autres salles :

Une bibliothèque, sans catalogue récent, sans ouvrage récent sur la Bretagne, sans revue bretonne, qui possède un fond remarquable d'ouvrages bretons, constitué par Arthur de la Borderie fond négligé par ses successeurs : un chartiste beauceron et un antiquaire illettré.

Un musée de minéralogie où se trouvent réunis les échantillons de minerais et de roches du sous-sol vitréen.

Une salle, malheureusement trop exigüe, dont la création est due à l'artiste Raoul David. Il a réuni là quelques spécimens des meubles, poteries, boiseries, broderies, costumes, en usage dans le pays de Vitré.

Bibliothèque, salle de minéralogie, d'art local : voici l'embryon d'un musée local qui, par la suite, la Municipalité aidant, pourra devenir pour la jeunesse une excellente leçon de choses.

A une condition toutefois : que les maîtres veuillent bien y conduire fréquemment leurs élèves.

Or, il paraîtrait, que pas plus à Vitré que dans les autres villes, les maîtres ne font visiter les musées à leurs élèves. J'ai posé la question à quelques instituteurs libres ou officiels, et la réponse de tous a été négative.

Les inspecteurs primaires ne pourraient-ils donner des ordres en ce sens et à défaut des maîtres, prier les conservateurs de donner aux groupes d'élèves, les explications nécessaires. La visite des musées devrait être obligatoire pour les élèves, sous la direction de leurs maîtres, préalablement documentés. Des musées commerciaux et d'art local doivent donc être préconisés dans toute la Bretagne, dans tous les cantons tout au moins.

Il y a quelques années, je conseillais à un Maire, qui ne savait que faire de son ancienne mairie, de la transformer en musée d'art local. C'eût été chose relativement facile et peu coûteuse.

Dans une ville de Bretagne, une offre d'ancien outillage de tissage à différentes époques, a été faite à un Musée communal, qui déclare ne pouvoir l'accepter faute de place. Il serait cependant à souhaiter que cette vieille industrie du tissage qui a fait la fortune du pays et de la plupart des familles de la bourgeoisie bretonne ait sa place d'honneur dans nos musées. Qu'en les visi-

tant, en examinant les stades de perfectionnement de l'outillage et les divers tissus produits, les jeunes soient tentés de s'y consacrer et de reformer ainsi les cadres d'une industrie qui ne manque sur le sol breton ni de la matière première, ni de la main d'œuvre, mais uniquement de dirigeants.

Nous ne disons pas Musées scolaires, mais communaux ou tout au moins cantonaux, les cantons représentant assez bien les anciens pays de Bretagne, avec leurs mœurs, leurs parlers, leurs usages, leurs coutumes, leur vie économique différents.

Ces musées cantonaux seraient constitués par les apports des particuliers, des maîtres et des élèves — les subventions des Municipalités des cantons — et dirigés par des comités dont feraient partie de droit les délégués élus des écoles officielles et libres de chaque canton, du clergé, des corps politiques, des groupements culturels et des Maires des communes. Cela répondrait dans une certaine mesure aux prescriptions contenues dans les instructions du 20 Juin 1923 : « Nous souhaitons... que partout les élèves collaborent à la préparation des leçons, à la récolte des matériaux et des documents » (qu'il s'agisse de cartes postales illustrées, de plantes, d'insectes).

Chaque apport serait muni d'une étiquette indiquant le nom du donateur, afin d'exciter l'émulation, que ce donateur soit un particulier ou une école.

Aiguillons donc les Municipalités, les dirigeants des enseignements dans cette voie.

On permettra, par ces réalisations, aux enfants, aux habitants, aux professionnels, en réunissant musée commercial et musée d'art local, en un tout savamment ordonné, de comparer le présent au passé — pas toujours à l'avantage du présent —, aux artisans, aux artistes, de puiser des éléments décoratifs d'autrefois, en attendant l'éclosion bien problématique d'un art nouveau breton, de retrouver les méthodes de fabrication ancienne —, enfin de faire comprendre aux jeunes que notre Bretagne ne date pas d'hier, qu'il y a eu dans toutes les périodes de son histoire de bons et probes ouvriers, des commerçants actifs, des exportateurs, des voyageurs hardis, des artistes, et que c'est un honneur que d'accepter de leurs mains le flambeau qu'ils nous tendent.

Certains milieux officiels — et nous avons entendu quelques-uns de leurs interprètes à propos de l'Exposition « Arts et Technique » — voudraient voir se créer un art régional nouveau qui ne serait pas une copie de l'ancien, qui même ne s'en inspirerait pas.

(1) Programme officiel 1923-1924 Gay-Mortreux — Hachette 1930.

Nous ne partageons pas leur idéal, si on peut appeler de ce nom la suppression de tout idéal qui n'est pas conforme au gabarit parisien. Il ne nous viendra jamais à la pensée de faire table rase de la Bretagne, de son passé artistique, pour créer un art entièrement nouveau, dont nous cherchons en vain la base.

Les « Industries artistiques locales » ne seront ranimées, comme le dit excellemment Charles Brun, que par leur contact avec les arts populaires dont l'originalité est précieuse (Le Régionalisme p. 170).

Je ne suis pas du tout emballé par ces écoles architecturales ou sculpturales modernes qui nous présentent, par exemple, des développements considérables de toitures dans le pays des vents, des tempêtes et de la mer, des constructions abracadabrantes, des sculptures tarabiscotées et nous les offrent comme l'expression la plus pure de l'art breton moderne ou de l'art celtique ancien.

Que ces novateurs et leurs disciples s'imprègnent des paroles de Renan : « Tout ce que nous sommes, tout ce que nous faisons, n'est que l'aboutissant d'un travail séculaire. »

La formation de la jeunesse doit être fonction des besoins du pays.

Or nulle part plus qu'en Bretagne, ne se vérifie cette parole de Poinso (Esthétique régionaliste) : « L'homme tient de la Terre. »

Ce doit être le point de départ de l'action en faveur de l'adaptation aux besoins futurs de l'homme de la terre.

« L'immense effort de la Bretagne », que veut bien reconnaître Poinso, doit uniquement tendre à accentuer sa personnalité en développant chez tous ses enfants la conscience de la race et de la nationalité, le respect de l'effort accompli par leurs devanciers, non ce respect théorique et païen que l'on a devant les vestiges des civilisations mortes à jamais, qui semble être celui de Renan pour les croyances qu'il a cherché à détruire tout en les admirant. Mais un respect fait de compréhension, de raisonnement, des temps anciens où il y a beaucoup à prendre, en art comme en économie, s'il y a à délaïsser ce qui, n'étant que momentané, exigé par les circonstances, devenait inutile et superflu, quand l'époque qui l'avait provoqué était révolue.

La connaissance des besoins du pays, de ses ressources et de ses disponibilités en main d'œuvre dans les milieux commerciaux, industriels, artisanaux, agricoles, maritimes, acquise, à

l'aide de l'inventaire dont nous avons parlé dans la première partie de ce trop long exposé — à l'aide des musées commerciaux — doit faciliter l'orientation professionnelle ou tout au moins développer le goût de l'enfant pour telle ou telle branche d'activité. Les instructions du 20 Juin 1923 disent : « l'école peut et doit contribuer à la solution du problème de l'apprentissage. »

Des essais manuels, que l'on ne doit pas limiter au travail du fer ou du bois, pour les garçons, à la couture, au tricot, au crochet pour les filles, mais approprier aux industries dominantes de chaque pays, en seront le complément. C'est ici qu'intervient ce à quoi on a donné le nom, peut-être pas très juste, de pré-apprentissage.

LE PREAPPRENTISSAGE

Nous n'avons pas ici à nous étendre sur le pré-apprentissage. Qu'est-ce en effet que le pré-apprentissage ?

Selon l'heureuse définition de M. Maurice Bellom, ingénieur, professeur à l'Ecole des Mines, c'est la transition entre la sortie de l'Ecole primaire et l'atelier patronal ou l'atelier d'apprentissage. » (1)

« Il a pour but, non seulement de conduire l'enfant de l'école primaire à l'atelier patronal, mais aussi de lui permettre de choisir l'atelier qu'il voudra fréquenter ».

Tout ce qu'on peut demander aux écoles primaires, c'est de donner aux enfants le goût du travail manuel, de leur faire comprendre que, parce qu'on est le premier de sa classe, on ne doit pas nécessairement désertier l'atelier des parents et tenter de gravir un échelon dans la hiérarchie sociale (*slogan* qui a fait beaucoup de mal) et se croire supérieur à l'artisan dont on doit être fier d'être le fils et de continuer la tradition.

En Bretagne, comme partout, le petit patron, l'industriel, l'artisan, sont considérés comme des êtres inférieurs. Dans la fameuse hiérarchie, on les place au bas de l'échelle, puisque, d'après leur formation, ils doivent être fermés à toutes les choses de l'esprit, à toutes les connaissances générales.

Les intellectuels, les membres des professions libérales, les artistes, ne devraient pas oublier que la « renaissance intellectuelle et artistique d'une région est avant tout liée à sa renaissance économique ». (2)

N'oublions pas qu'en Bretagne, c'est aux époques où le commerce et l'industrie étaient florissants, où les cadets de nos

(1) Réforme sociale 10-12-1917.

(2) GIRAULT, Revue provinciale, Avril 1901, cité par Brun, le Régionalisme.

familles parcouraient les Espagnes, les Flandres, l'Italie, les Amériques, qu'on a assisté à l'éclosion des œuvres d'art qui recouvrent le sol de notre pays et restent les témoins de son ancienne prospérité.

Malheureusement l'idée reçue aussi bien dans les familles que dans le corps enseignant est que les crétins, les inaptes seront ouvriers, commerçants ou patrons et que les forts en thème, les intelligents deviendront fonctionnaires, médecins ou avocats.

On considérera avec stupéfaction un homme jeune, qui ayant fait du droit, des sciences ou des lettres, continuera la profession de ses parents et demeurera comme eux à la tête d'une industrie ou d'un commerce.

Ceci explique en partie la difficulté qu'on éprouve à trouver dans les milieux commerciaux, industriels, ouvriers, agricoles, des dirigeants pour les Tribunaux de commerce ou les Conseils de Prudhommes, les Chambres de Commerce, de Métiers ou d'Agriculture. Très souvent, des hommes de valeur sont remplacés par des arrivistes, généralement étrangers au pays, par des meneurs, dont les clans exploitent la profession, le pays, au grand détriment des intérêts professionnels ou généraux.

« Ce mépris, trop général chez nous pour les activités commerciales ou industrielles, est quelque chose d'absurde, proclamait au cours d'un congrès sur l'enseignement professionnel et technique, un industriel, M. Guérin (1) au point de vue scientifique et je dirai même artistique, car, ajoutait-il, l'un des grands enseignements de l'histoire et de la géographie est celui-ci : les grandes villes d'art ont été les villes de marchands, Venise, Florence, Bruges, Gand, Paris. C'est dans la mesure où ces villes ont le plus développé cette activité marchande et industrielle qu'elles ont eu le plus grand rayonnement intellectuel et artistique. Au lieu donc qu'il y ait opposition entre le développement de l'art et celui de la richesse, il y a toujours épanouissement harmonieux et simultané de l'un et de l'autre ».

Voici des paroles que je livre à vos réflexions. Nul pays plus que la Bretagne n'en est une plus forte illustration. Cherchez les villes ayant chez nous un passé de richesses artistiques et vous les trouverez à Vitré, Dinan, Morlaix, Saint-Malo, Nantes, Locronan, Landerneau, Quimper, pays qui jadis furent le centre d'une activité industrielle et commerciale aujourd'hui bien amoindrie.

L'Association « la Plus Grande Famille » déclarait :

(1) Revue Profess. N° 67 — 1^{er} Oct. 1918.

« L'école ne peut que préparer l'enfant à l'apprentissage, au besoin à l'aide du préapprentissage, mais à condition naturellement que ce préapprentissage soit adapté aux industries de la région, que l'école puisse s'adapter aux besoins locaux et dans les régions industrielles, préparer l'enfant à son rôle d'ouvrier ». (1)

Les « Compagnons » le disaient aussi et précisaient leur pensée : « C'est aux patrons et aux syndicats, ce n'est pas à l'Université de s'occuper de l'apprentissage après 14 ans » (Op. 10/11/1918).

Développer le travail manuel à l'École serait chose excellente aussi bien chez les garçons que chez les filles.

Chez les garçons, cela est encore à l'état rudimentaire.

Chez les filles, on peut constater que dans toutes les écoles on enseigne les éléments de couture, de tricot, de dessin, peut-être même de cuisine.

Mais on doit souhaiter que, dans des villes comme Vitré, Brest, Lorient, les écoles primaires aient des cours de tricot à la main, à Quimper, Pont-Labbé, Audiern, Guilvinec, Douarne, des cours de dentelle et de broderie. En un mot que soient enseignés dans chaque école, à l'aide de monitrices prises parmi les femmes exerçant chaque jour leur industrie, les premiers éléments de l'industrie dominante du pays.

Madame Pascal Saisset, inspectrice des Ecoles, ancienne élève de l'École normale de Sèvres (2) citait cette déclaration de M. Henri Clouzot :

« L'art, qualité maîtresse de l'industrie primaire, est mal enseigné ou ne l'est pas du tout » et elle disait :

« On ne fait pas appel à une conception générale du travail manuel, à ce que j'appellerai le travail manuel intégral et il y a une foule de travaux qui n'entrent que si on a affaire à une maîtresse exceptionnelle : ce sont les travaux manuels se rapportant à l'enseignement général, à la vie locale et enfin à l'enseignement artistique, souvent ignoré et dans la plupart des cas négligé sous prétexte qu'il est inutile ou impossible ».

Elle préconisait l'emploi de la méthode d'observation utilisée avec succès dans les écoles maternelles et délaissée dans les écoles primaires.

Il y a surtout dans cette prédisposition à l'apprentissage à l'école une chose qui doit primer toute les autres et c'est encore Madame Pascal Saisset qui nous la dira :

« L'enseignement primaire, comme du reste l'enseignement

(1) Réforme sociale 1-16 Mars 1917.

(2) Formation Profess. Nov. 1921 N° 38.

secondaire, n'est généralement considéré que comme un moyen d'échapper au travail manuel, et jusqu'à ces dernières années on cherchait surtout à persuader les écoliers de la nécessité de sortir de leur condition : l'ambition du bourgeois n'est en aucun cas de voir son fils devenir ouvrier... Il faut faire comprendre à nos enfants, disait-elle, à quelques classes qu'ils appartiennent que le travail de l'ouvrier et de l'artisan — et il faut prendre ces deux mots dans leur sens le plus large, celui qu'on leur donnait au XIV^e siècle — se rapproche plutôt du terme artiste, que le travail manuel est loin d'être une occupation méprisable ».

Nous concluerons en demandant :

1° — que soit organisé un enseignement régional, dans les écoles primaires, enseignement déterminé par l'histoire, la littérature, l'activité économique de la Bretagne. Enseignement établi et défini par les groupements économiques et les membres des deux corps enseignants bretons.

2° — qu'une enquête sur les ressources du sous-sol et du sol, des ressources et des besoins en ouvriers, directeurs, patrons, soit provoquée.

3° — que les enfants des écoles primaires soient orientés de préférence vers les industries clefs de leur pays.

4° — qu'à cet effet, soient organisés des cours théoriques faits par des professionnels à l'atelier ou à l'école, que soient créés des musées d'art local et commerciaux dans les cantons.

5° — qu'à Rennes, Nantes ou toute autre ville dont la municipalité en prendra l'initiative, comme nous le demandons depuis plus de trente ans, soit crée un Musée industriel et commercial, maritime et agricole, synthèse de toute l'activité bretonne, subventionné par les conseils généraux, chambre de commerce, d'agriculture et de métiers.

6° — que les maîtres reçoivent préalablement une formation en rapport avec les besoins intellectuels, artistiques et économiques propres à la Bretagne.

Tout ceci nous pourrions le réclamer en vain si rien n'était modifié dans la forme actuelle de l'administration française.

Si les groupements économiques sont libres — et nous faisons les réserves les plus expresses sur l'indépendance des Corps constitués commerciaux, agricoles ou de métiers, — par contre l'Université ne l'est pas.

Demandons avec Jean Desthieux, que l'Université soit plus libre, plus intimement liée à la région : liaison entre les professions de l'enseignement et les professionnels de toutes professions. Liaison entre l'Université et la Vie.

Mais rappelons-nous surtout avec l'abbé Lugan, professeur de Philosophie, dans sa réponse que publiait la revue l'Opinion (26/10/1918 pges 310-311) :

« Tant que Paris sera le centre du gouvernement, de la mode, de la littérature, des arts, des agences, du journalisme, que les renommées seront consacrées par Paris, qu'il attirera à lui seul, en masse, les étudiants, les industriels, les politiciens, les visiteurs, les snobs, tant que ne seront reconnus comme grands savants ou maîtres dans l'art d'écrire que ceux que l'Institut ou l'Académie française auront proclamés tels... la solution sera extrêmement difficile, sinon impossible ».

C'est pourquoi, Mesdames et Messieurs, nous ne saurions trop appeler votre attention sur des mouvements comme le nôtre, où abstraction faite de toute politique, nous travaillons à donner à la Bretagne conscience de ce qu'elle a été dans le passé et de ce qu'elle doit être dans l'avenir, mouvement qui réclame et réclamera jusqu'à satisfaction l'extension des pouvoirs de la Région et partant de la Bretagne, l'amoindrissement du pouvoir central limité aux affaires d'ordre national.

Jean CHOLEAU.
Industriel.

Membre titulaire de la Société d'Economie politique.

OBSERVATIONS ET SUGGESTIONS :

de M. J. Delalande, instituteur à St-Guenolé Penmarc'h, directeur d'Ar Falz,

l'étude des ressources en agriculture, marine, industrie se fait à l'école primaire en liaison avec l'étude des ressources des autres régions, sans guère plus d'extension.

de M. J. Rousseau, instituteur honoraire, fondateur et secrétaire général d'un journal pédagogique hebdomadaire, l'« Enseignement pratique », édité à Pontivy de 1896 à 1899 :

Voir le Réveil Breton, n° 16, page 483 en note.

DROIT BRETON ET USAGES LOCAUX
dans les programmes de l'enseignement primaire

Depuis que Paris se charge de vivre et de penser pour nous, nos institutions municipales sont un jeu ; nos assemblées provinciales : un mot ; nos libertés locales : rien.

Lors de la conquête de la Gaule par les romains, le Droit coutumier breton existait depuis longtemps. Ils trouvèrent dangereux de le détruire en Armorique où leur domination n'était pas aussi affermie que dans la partie méridionale où ils n'avaient point à craindre les effets de voisinage des Germains.

Les Seigneurs, dans la décadence de la seconde race, dit Poullain du Parc, firent bien quelques changements dans l'ancien droit coutumier, mais sans en altérer le fonds, ni les principes généraux.

La très ancienne coutume et la Coutume qui régissaient autrefois la Bretagne ont disparu devant une législation uniforme fixée dans les Codes.

Mais il est tout de même des détails dans lesquels la loi n'a pas pu descendre; d'un autre côté, les besoins des localités, leurs mœurs et la nature même des choses ont dû constituer autant d'obstacles à l'application uniforme de la loi à toutes les petites nationalités ou régions.

Cette application brutale eut présenté de graves difficultés dans une époque de transition où tant de prescriptions ayant force de loi se trouvèrent abolies, où tant d'intérêts durent être froissés et les Codes durent s'en référer sur plusieurs points aux usages anciens des localités, usages qui, transmis par la tradition, particulièrement dans les pays de droit coutumier comme la Bretagne, n'étaient plus guère connus que de quelques jurisconsultes.

Le Code civil fut donc obligé de renvoyer aux anciennes coutumes, aux règlements particuliers, aux usages locaux, en ce qui concerne le règlement des coupes et le mode de jouissance des bois (art. 590 et 593); l'usage des eaux courantes (art. 644 et 645); la hauteur à donner aux clôtures dans les villes et faubourgs (art. 663); les distances à observer entre les héritages pour la plantation des arbres à haute tige (art. 671); les constructions susceptibles par leur nature de nuire aux propriétés voisines, (art. 674); les délais à observer pour les congés des locations (art. 1736, 1738 et 1759); les réparations locatives (art. 1754 et 1755); les obligations respectives des fermiers entrants et des fermiers sortants (art. 1777).

La loi du 6 Octobre 1791 a encore renvoyé à l'usage et aux coutumes tout ce qui concerne le glanage, la vaine pâture, le parcours.

Plusieurs Conseils généraux exprimèrent le vœu que l'on s'occupe de constater et de recueillir les usages auxquels se réfèrent les dispositions législatives, pour permettre aux Tribunaux de trouver le moyen de régler d'une manière plus sûre les intérêts de la région.

Qu'est-ce donc que l'usage ?

C'est le droit non écrit qui s'est introduit imperceptiblement par le tacite consentement des peuples et qui, par une longue habitude, s'est acquis la force et l'autorité de la loi.

Dans l'origine des sociétés et avant la découverte de l'écriture les lois n'étaient que des usages consacrés par le temps, conservés par la tradition et qui avaient leur principe, partie dans les habitudes, les besoins et les exigences de chaque pays. L'usage fut ainsi le premier législateur.

La collection des anciens usages conservés par la tradition forma la coutume en Bretagne.

Elle fut écrite à une époque fort reculée que Hévin fixe aux environs de 1330, sous le Duc Jean III, ce fut la « Très ancienne coutume ».

Ce recueil réformé en 1539 fut rédigé à nouveau en 1580, quelques erreurs s'étant glissées dans le premier travail, connu sous le nom d'« Ancienne coutume ».

Au dessous de cette loi générale applicable à toute la Bretagne, il existait des coutumes spéciales connues sous le nom d'usages ou usances de Rennes, Nantes, Saint Malo, sans parler des nombreux usages qui régissaient les pays de domaines congéables. (Finistère)

Une foule d'usages locaux faisaient encore autorité dans le silence de la législation écrite, par exemple, en ce qui concerne le louage des moulins, les conventions usitées pour le louage des gens de mer, la jurisprudence en matière de goémon, les anciennes mesures de solidité, comparées aux nouvelles, les expertises en matière de domaines congéables.

Des recueils de ces divers usages et coutumes, inspirés des travaux des anciens jurisconsultes bretons, des arrêts rendus par le Parlements de Bretagne et la Cour d'Appel de Rennes, d'enquêtes près des Juges de Paix, d'agriculteurs, de pépiniéristes, d'entrepreneurs etc... éclairent les justiciables sur leurs droits et sont propres, par conséquent à prévenir les procès.

Les programmes d'instruction primaire comportent bien l'enseignement de l'instruction civique dont je ne discuterai pas l'utilité; mais ce qui serait une œuvre véritablement utile, ce serait de faire apprendre aux enfants les principes d'usages locaux selon les besoins des régions qu'ils habitent sur la côte ou dans les terres, dans les deux dernières années passées par l'enfant à l'école primaire.

Ne pourrait-on changer le programme et remplacer l'instruction civique par l'étude : 1°) de tout ce qui concerne les servitudes, matières à procès et à pugilats chez nos ruraux, on peut le constater à chaque audience des Tribunaux correctionnels.

Bornage, mitoyenneté, plantation d'arbres, établissement de douves et talus; constructions susceptibles de nuire aux voisins, cours d'eau, irrigation, rouissage, curage des canaux et rivières,

servitude de passage, tour d'échelle, pépinières, bois taillis et de futaie et émondes.

2°) Le louage.

Tout ce qui a trait aux baux à loyers, baux à ferme, baux à convenant, selon les localités et le louage d'industrie des domestiques ou marins.

Le programme ne serait pas surchargé, puisqu'on se serait contenté de changer une matière déjà apprise, pour une autre, et les jeunes Bretons entreraient dans la vie avec des connaissances utiles qui leur permettraient de faire respecter leurs droits et de se conduire loyalement vis-à-vis de leurs compatriotes.

J'émetts donc le vœu d'incorporer l'étude des usages locaux, vestige du Droit breton, dans les deux dernières années passées à l'école primaire, par les enfants de la Bretagne.

Cette étude serait d'autant plus facile, qu'à l'inverse du Droit français (surtout à l'époque actuelle, d'avalanches de décrets-lois), ses principes restent fixes et par conséquent, ne sont pas susceptibles d'incertitude.

Il est très possible de composer, pour la jeunesse des écoles, des manuels aux définitions claires, faciles à retenir, qui, dans la vie courante, leur apporteraient un précieux secours.

Marie DROUART
Conseil Juridique.

OBSERVATIONS ET SUGGESTIONS :

de M. J. Delalande, instituteur à St-Guénolé Penmarc'h, directeur d'Ar Falz.
Cette étude ne se pratique pas.

L'ART BRETON DANS L'ENSEIGNEMENT

Organisation de l'enseignement artistique en Bretagne.

L'enseignement des arts, peinture, sculpture, architecture, est assuré en Bretagne par des écoles officielles, à deux degrés.

Au premier degré, nous avons à Rennes, à Nantes et à Brest des écoles régionales des Beaux-Arts, dont l'activité et les succès ont, parmi les écoles de France, été toujours plus qu'honorables.

Au second degré, c'est-à-dire accessible par voie de concours, nous avons l'Ecole régionale d'Architecture de Rennes, école de plein exercice, et habilitée, comme l'Ecole Nationale Supérieure des Beaux Arts de Paris, dont elle est une filiale directe, à préparer au diplôme d'Architecte.

Les écoles régionales de Beaux-Arts préparent à l'admission aux Beaux-Arts de Paris et à l'école d'Architecture de Rennes, ainsi qu'au professorat de dessin dans les Lycées et Collèges.

L'enseignement, assuré par des cours théoriques, des épreuves en loges, et des travaux d'atelier, est à base de concours périodiques, soumis aux sanctions d'un jury régional.

Les épreuves de l'Ecole d'Architecture de Rennes sont soumises au jury de l'Ecole Nationale de Paris.

Enfin, l'effort des municipalités a créé, à St Brieuc, Quimper et Lorient des écoles municipales de Dessin dont il serait injuste de mésestimer le mérite.

Matières de l'enseignement artistique.

L'enseignement des Beaux-Arts se divise en trois branches principales : Peinture, Sculpture et Architecture dans les Ecoles de Beaux-Arts. Il s'y adjoint pour ces trois disciplines la composition décorative, et à l'école de Rennes, un cours très utile d'ébénisterie d'Art.

Ces cours enseignent, partant de l'art classique à la base, les règles de composition et d'exécution propres à chacun de ces arts. Ces règles, il faut bien le concevoir, s'appliquent à toute expression esthétique, étant, dans l'étude des proportions, des volumes et des teintes, d'une valeur universelle. L'élève reste toujours libre d'employer les tonalités comme les éléments de composition qui lui plaisent. L'enseignement consiste essentiellement à le guider dans leur utilisation, pour obtenir des proportions, des valeurs ou des volumes harmonieux.

Le matériel classique de composition mis à sa disposition au début de ses études n'est plus, — et depuis longtemps, — autre chose qu'un choix d'éléments traditionnels et éprouvés destiné à lui donner le sens des proportions et des valeurs essentielles, et à guider ses premiers pas.

Place de l'art breton dans l'enseignement.

Ce n'est donc que lorsque l'étudiant, partant de l'art classique, plus formulaire qu'un autre, a acquis les notions élémentaires, que l'étude de l'art breton, dans l'état actuel des choses, peut s'avérer extrêmement fructueuse.

Sa toute première place se trouve dans l'enseignement de la composition décorative. L'abandon des éléments traditionnels classiques dans la décoration, comme le mouvement, faible encore, qui tend à nous faire sortir de la sécheresse ornementale actuelle, indiquent tout naturellement l'étude de l'ornementation bretonne, si variée et si riche, comme pouvant donner à nos

jeunes artistes une pleiade de motifs et d'effets d'un caractère particulier et nouveau.

De même, en architecture, nombreux sont déjà ceux qui ont trouvé dans les proportions et dans les motifs bretons traditionnels la source d'une inspiration nouvelle, et spécifiquement adaptée à notre pays. Les concours d'archéologie monumentale des écoles bretonnes permettront notamment aux élèves, par un choix judicieux des édifices et motifs dont ils ont à donner le relevé, de s'initier aux œuvres bretonnes du passé.

Rôle des initiatives privées.

Il est donc souhaitable que dans nos Ecoles de Beaux-Arts, à partir de la seconde année, et à l'Ecole d'Architecture, soient établies des chaires d'art breton et d'architecture bretonne. Il est encore plus souhaitable qu'à côté des innombrables ouvrages sur l'art breton, dont beaucoup de grande valeur, paraisse un travail très didactique, résumant l'histoire et définissant les caractéristiques essentielles de l'art de notre pays.

En attendant ces deux innovations, l'initiative privée peut beaucoup pour développer chez les jeunes artistes le goût de l'étude du passé artistique et de la composition dans un sens breton. La fondation Astor a créé un prix récompensant chaque année une œuvre conçue d'une manière bretonne, entre nos trois grandes écoles de Beaux-Arts, et ce concours est bien apprécié par les étudiants.

Lorsque quelques généreux mécènes, suivant cet exemple, auront établi, pour les écoles bretonnes des Beaux-Arts et notre école d'Architecture, une série de récompenses, destinées à encourager la recherche et la composition bretonnes, un grand pas sera fait. D'abord, se pourrait-il, un concours de croquis et relevés intéressant la sculpture, la peinture, le mobilier, l'architecture, le vitrail bretons, et reproduisant des œuvres anciennes ou modernes, *mais exécutées*. Puis, pour les classes supérieures, un concours annuel, également doté de prix, récompensant les meilleurs travaux *composés* par les élèves, dans un sens breton, dans chacune de ces disciplines. Ainsi se perpétueraient chez les nouvelles générations artistes la connaissance et le goût de l'art magnifique de notre pays.

Morvan MARCHAL.
Architecte D.P.L.G.
Médaillé au Salon des Artistes Français.

de M. Dupuis, directeur d'école honoraire à Lorient,
le dessin à vue d'objets usuels est au programme des écoles rurales
de Bretagne.

LES
COMPAGNONS
DE MERLIN

I

Ce que veulent
les "COMPAGNONS DE MERLIN"

- 1° — Réveiller la conscience bretonne en Haute-Bretagne.
- 2° — Faciliter à leurs membres les études et travaux qui la concernent et plus particulièrement les études linguistiques, historiques, littéraires, artistiques et économiques.
- 3° — aider de leurs conseils et de leurs directives les groupements de vulgarisation, leur fournir des éléments de concerts, de conférences, etc...
- 4° — encourager les études relatives au folklore, parlers, chansons, contes, légendes, danses, musique.
- 5° — encourager les métiers d'art haut breton: costumes, broderies, mobilier, habitation, etc... fournir les éléments de décorations et toute documentation.
- 6° — défendre la Haute-Bretagne en toutes circonstances.
- 7° — établir des relations avec les associations et groupements bretons.
- 8° — intervenir auprès des pouvoirs publics.
- 9° — encourager le maintien, la vulgarisation de tout ce qui fait le caractère de la Haute-Bretagne etc...

Adresser toute proposition, suggestion, manuscrits, à M. Choleau, 46, Rue Poterie, VITRÉ (Ille-et-Vilaine).

Adresser le montant de la cotisation 1939 (20 frs) au C./C. postal 24-565, Drouart, Rennes.

Fondation du Groupe
" LES COMPAGNONS DE MERLIN "

I° — APPEL AUX HAUTS BRETONS

Le 25 Janvier dernier l'appel suivant était adressé à une quarantaine de hauts bretons s'intéressant à leur pays :

« Dans le mouvement littéraire et artistique breton qui, vers 1898, succéda à celui des historiens, avec la Borderie, des poètes, avec Tiercelin, une très large part a été faite à la Basse-Bretagne. Avec étonnement, on a pu constater que la Haute-Bretagne était presque complètement délaissée, souvent considérée comme négligeable, quand on allait pas jusqu'à lui dénier le titre de bretonne.

Or, qu'il s'agisse de parlers populaires, d'histoire, d'art, d'économie, la Haute-Bretagne tient une très grande place. Pays frontière, elle a du subir au travers des siècles, toutes les invasions, en supporter presque seule le poids. On peut dire que s'il existe encore une Bretagne, c'est aux hauts bretons que nous le devons.

Depuis quarante ans, depuis la disparition des Décombes, Dottin, Esquieu, Sébillot, et de quelques autres, on a oublié jusqu'aux anciennes dénominations des pays de chez nous. Les études linguistiques, la recherche des chants et danses populaires, des contes, légendes et coutumes, la rénovation des costumes, l'enseignement de l'histoire, l'étude des ressources du pays, la protection de ses monuments, tout cela a été abandonné : notre Haute Bretagne disparaît par l'oubli de ses traditions et de sa personnalité.

De bons bretons, des hauts bretons, se sont émus. Ils ont cru qu'il y avait quelque chose à faire, que ce qui subsistait en Haute Bretagne d'originalité tant dans le domaine littéraire qu'artistique ou économique pouvait encore être utilement défendu, qu'il fallait continuer l'œuvre accomplie par nos écrivains, nos folkloristes, nos artistes et nos artisans depuis Noël du Fail jusqu'à Amand Dagnet.

Tout récemment quelques-uns ont rallumé le flambeau éteint et attiré ainsi l'attention sur l'œuvre immense à accomplir et sur son urgence.

Ils ont pensé que l'initiative prise par la « Fédération régionaliste de Bretagne », après guerre, qui nous valut, en théâtre populaire, « la Fille de la Brunelas » d'Amand Dagnet, en chansons et danses, le recueil des « Chansons et danses populaires de la Haute Bretagne » de Marie Drouart et de Jean Choleau, en groupements, celui des « Sabotiers de Fougères » ancien « Groupe Gallo Breton » de Mlle Corvaisier, — en études, celles de Mme Drouart sur l'Etat des Folklores de Haute Bretagne — en réalisation aussi, la création d'une commission du folklore au sein de cette association, et tant d'autres initiatives ou œuvres qui nous échappent sans doute — ils ont pensé que tout cela permettait de voir l'avenir avec un certain optimisme et qu'il y avait en Haute Bretagne suffisamment de ressources en talents et en bonne volonté pour mener à bien la tâche commune, élargie.

C'est pourquoi, tous ceux-là ont jeté les bases d'un groupe; les « Compagnons de Merlin » qui continuera l'œuvre commencée en toute indépendance et se placera au-dessus des divisions d'écoles ou de tendances.

Les promoteurs font appel à tous les hauts-bretons fiers de l'être et conscients du travail à faire qui acceptent les buts ci-après résumés :

- 1° — réveiller la conscience bretonne en Haute Bretagne.
- 2° — faciliter à ses membres les études et travaux qui la concernent et plus particulièrement les études linguistiques, historiques, artistiques et économiques.
- 3° — aider de ses conseils et de ses directives les groupements de vulgarisation, leur fournir des éléments de concerts, de conférences, etc...

Ce groupe comprendra trois catégories :

- 1° — les « Compagnons de Merlin », dont le nombre ne dépassera pas trente membres. Ils devront avoir produit une œuvre.
- 2° — les *adhérents*.
- 3° — les *membres honoraires*.

Pour être membre des deux premières catégories, il faut être né en Haute Bretagne ou de parents hauts-bretons.

Les membres de la première catégorie constituent le comité directeur.

Les candidats au titre de « Compagnons de Merlin » devront fournir un état de leurs œuvres, si besoin les soumettre à examen.

Les groupements pourront adhérer moyennant une cotisation forfaitaire de vingt frs par 50 membres.

Les assemblées générales se tiendront chaque année dans l'un des centres sis dans ou autour de la Forêt de Brocéliande.

Il pourra être tenu des réunions trimestrielles en d'autres pays hauts-bretons.

Le groupe s'interdit toute discussion politique ou religieuse. Nul ne peut en être exclu en raison de ses opinions.

Le bureau comprend un président, et quatre vice-présidents à raison de un par département haut-breton, les pays étant trop nombreux pour qu'il soit possible d'attribuer à chacun une vice-présidence. Mais chaque pays aura, autant que possible son représentant au comité.

Si notre initiative vous agrée, nous vous invitons à assister à la réunion de fondation qui se tiendra le Dimanche 29 Janvier, à Rennes, salle des Beaux-Arts, rue Hoche, à 9 h. 30.

En voici le programme :

9 h. 30 : Réunion d'étude — Discussion — Adoption du règlement — Désignation des premiers membres du Comité directeur.

12 h. 30 : Déjeuner en commun, restaurant de la Renaissance (mets hauts-bretons), chansons populaires.

A l'issue du banquet, 1^{re} réunion du travail.

Remettre les adhésions au groupe au cours de la réunion du matin.

Pour les promoteurs

Mlle Gaït Corvaisier

directrice fondatrice du groupe folklorique « Les Sabotiers de Fougères » (Ancien groupe gallo-breton)

Mme Drouart

rapporteur de la Commission du Folklore de la Fédération régionaliste de Bretagne. Correspondante de la Société de Folklore de Londres : « English folk dance and Song Society ».

M. Joel de Villers

fondateur du « Groupement traditionnaliste du Pays de la Mée » à Soulvache (L.-Inf.)

M. Jean Choleau

président de la Fédération régionaliste de Bretagne, membre de la Société du Folklore français et colonial.

M. Morvan Marchal

architecte d. p. l. g. médaillé du Salon des Artistes Français.

1^o — LA RÉUNION DE FONDATION

A 10 heures M. Jean Choleau ouvre la séance.

Il expose les buts du groupe. Il pose tout d'abord que ce groupe n'est dirigé contre aucun autre, qu'il veut faire en Haute Bretagne ce que font en Basse Bretagne, les sociétés telles que le Bleun bruk, les Breuriez, les 3 B. etc... Il se spécialisera dans les questions uniquement hautes bretonnes.

Dès le début de 1938 il aurait dû être créé, mais la première réunion a été retardée pour causes de maladies, de deuils, chez les promoteurs.

Aidé par tous les hauts bretons et plus particulièrement par la Fédération, il franchira plus aisément le cap des premières années toujours difficiles. Il aura, dans le « Réveil breton » ses pages, toute son autonomie; le programme de la Fédération ne l'engage qu'en ce qu'il peut avoir de commun avec le sien propre. Le but qu'il poursuit, résumé au début de l'appel consiste à :

- encourager la publication des études relatives au folklore : parlars, chansons, contes, légendes, danses, musique;
- encourager les métiers d'art hauts-bretons : costumes, broderie, mobilier, etc...
- défendre la dignité bretonne contre toutes les attaques;
- intervenir auprès des autres groupes bretons, auprès des pouvoirs publics;
- encourager la vulgarisation, le maintien de tout ce qui fait la caractéristique de la Haute Bretagne.

Une intéressante discussion succéda à cet exposé. La séance fut levée à 11 h. 15.

A Midi, un déjeuner intime réunissait les premiers adhérents autour des fondateurs au café-restaurant de la Renaissance, rue du Champ de Mars.

Les convives firent honneur au menu qui, bien qu'arrêté tardivement, fait le plus grand honneur au sympathique propriétaire du restaurant.

A l'issue du déjeuner, se fit la nomination des premiers « Compagnons de Merlin ». Ce sont :

Mme Drouart, rapporteur de la Commission de folklore à la Fédération, — correspondante de la société de folklore de Londres « English folk dance and Song Society » — *MM. Joel de Villers*, fondateur du « Groupe traditionnaliste du Pays de la Mée » — *Raphaël Tullou*, sculpteur ébéniste, héritier et continuateur d'une longue suite d'ébénistes du pays de Mordelles — *Hémar*, architecte à St-Malo, créateur du Musée du mobilier de cette ville — *R. de la Godelinays*, architecte décorateur, auteur de la Chambre des parents en mobilier haut-breton au Pavillon breton de l'Exposition de 1937 — *M. Morvan Marchal*, architecte, auteur d'études sur l'habitation rurale et urbaine de Haute Bretagne — *Mlle Gait Corvaisier*, de Fougères, fondatrice directrice de la Troupe « les Sabotiers de Fougères », rénovatrice du Théâtre populaire haut-breton — *M. Jean Choleau*, auteur d'études économiques et folkloriques.

Le comité d'honneur en formation a déjà reçu les adhésions de Mesdames Esquieu, veuve du folkloriste, auteur du « Cahier des Chansons d'Ille-et-Vilaine » — Dagnet, veuve du folkloriste fougérais auteur de tant d'œuvres du même genre et d'une grammaire du parler fougérais en collaboration avec l'abbé Mathurin — Cocar, veuve de l'écrivain patoisant qui signait « Guelandry » dans les journaux fougérais — Georges Dottin, veuve de l'ancien Doyen de la Faculté de Lettres.

En plus des adhésions indiquées plus haut nous avons reçu celles de MM. Pierre Galle, directeur de l'Ecole régionale des Sauvés, de Vitry — A. de Bellevue, Mlle de Bellevue, Madec, Fave, etc...

Une réunion à laquelle seront invitées beaucoup de personnes que n'ont pu toucher nos premières convocations se tiendra à Rennes très prochainement.

Dès aujourd'hui, le comité directeur a mis au programme des travaux le sujet suivant :

Dresser une carte de la Haute-Bretagne et délimiter les divers pays qui la composent.

Nous demandons à nos amis et adhérents de se baser pour la délimitation des divers pays sur les anciennes limites des évêchés,

des baronnies, des districts, des arrondissements, sur les différences dans le parler, dans les costumes.

Chacun devra étudier principalement le pays qu'il connaît bien. Les cartes dressées seront confrontées et l'un des membres chargé, en se basant sur ces éléments, de dresser la carte définitive.

A cette réunion, nous prions chacun des membres de présenter un rapport sur la situation dans son « pays », sur l'activité des sociétés, groupes... sur leurs projets.

La cotisation est fixée à 20 francs. Les adhérents recevront le « Réveil breton » et profiteront de tous les avantages accordés aux membres de la Fédération.

Adresser les cotisations et les adhésions à Mme Drouart C/C. 24-565 Rennes, Claude-Cottage, rue du Père Bourdon, Rennes.

La réunion de fondation se termina, comme il sied, par des chants et des récitations en langage populaire des pays de la Mée, de Rennes et de Vitré.

Revue et journaux faisant échange avec le « REVEIL BRETON »

FEIZ HA BREIZ — Kamad misiek ar Vretoned — abonnement : Bretagne 15 frs — administration : Scrignac (Finistère) c./c. 21-802 Rennes.

LE FEDERALISTE — Organe du Fédéralisme intégral — trimestriel — abonnement 10 frs l'an — Librairie du Phare 13, rue Valette, Paris V^e

NOSTRA TERRA — Abonnement 5 frs 50 l'an. C./c. 215-30 Alfons Mias, Montpellier.

COLLEGE BARDIQUE DES GAULES (Bulletin mensuel), abonnement 10 frs l'an — 7 rue Séguier Paris VI^e.

ACTION REGIONALISTE — Organe mensuel de la Fédération régionaliste française — 19 rue Séguier, Paris VI^e le N^o 2 frs.

DIHUNAMB — Dastumaden miziek — Deur L. Herriou — l'an. 12 frs. C./c. 241-28 Nantes — Administration « Dihunamb » Hennebont (Morbihan).

PEUPLES ET FRONTIERES. — Revue mensuelle d'information sur les Nationalités d'Europe occidentale — abonnement 25 frs, C./c. postal 2 207 14 Paris.

C. A. I. — Bulletin d'information du centre d'amitié intellectuel mensuel — abonnement 15 frs — 23 rue Cujas, Paris V^e.

VISAGES DU MONDE — Revue mensuelle illustrée — abonnement annuel 45 frs — 15 place des Vosges, Paris.

BREIZ ATAO — Organe bi-mensuel du Parti national breton, abona. 20 frs — C./c. 14-210, Rennes.

LA BRETAGNE COMMERCIALE — Deur J. Pellé, hebdomadaire, 29 rue Jean-Jaurès, Brest.

LISEZ — La Page bretonne du NOUVELLISTE DE BRETAGNE le mercredi, tous les quinze jours.

AR PA'Z — Bulletin mensuel — Administration J. Delalande, instituteur, St Guénolé Penmarch — 10 frs l'an. C./c. 23-854, Rennes.

GWALARN — Revue mensuelle. Deur Roparz Hémon — Abonnement annuel 40 frs — Boite postale 75 Brest.

ADHERENTS A LA FEDERATION UNVANIEZ ARVOR
Certains d'entre vous n'ont pas encore réglé leur cotisation de 1938 — Hâtez-vous d'adresser VINGT francs à C./C. 24-565, Rennes, compte du trésorier, Mme Drouart, à Rennes.

ADHERENTS A LA FEDERATION UNVANIEZ ARVOR
Aidez votre bureau à recruter de nouveaux membres dont le nombre seul permettra de donner de l'extension à notre REVUE et de l'importance à nos REUNIONS.

ADHERENTS A LA FEDERATION UNVANIEZ ARVOR
N'oubliez pas de réserver quelques jours en 1939 pour assister à la SEMAINE BRETONNE et prendre part à ses travaux.

La QUESTION QUI Y SERA TRAITÉE sera la plus grave de toutes celles qui ont jamais été étudiées dans des réunions bretonnes.

POUR LES ETRENNES, N'OUBLIEZ PAS D'OFFRIR :

Les CHANSONS et DANSES POPULAIRES de HAUTE-BRETAGNE
par Jean Choleau et Marie Drouart

magnifique recueil, abondamment illustré, d'une très belle présentation, dont le « Mercure de France » a pu dire :

Le nouveau recueil de « Chansons et danses populaires de Haute-Bretagne »... complète et par endroits rectifie les recueils antérieurs dont les plus connus sont ceux d'Orain, de Decombes et de Sureau. Si souvent les collecteurs truquent leurs documents qu'ils importe d'affirmer ici la bonne foi entière des auteurs et le soin qu'ils ont mis à ne donner que des textes et des airs soigneusement contrôlés. (Arnold Van Gennep).

Un volume in-8 de 161 pages, 19 planches hors texte d'illustrations représentant les costumes de la Haute-Bretagne, les reproductions de Marie Drouart sur la chanson populaire de Jean Choleau sur la Haute-Bretagne, de Jean Lancalet en patois de Haute-Bretagne — Lexique de mots patois, — notes relatives aux textes bretons, patois, français, — airs de ballades inédites recueillies en 1865 par Mme Le Cerf, avec leur accompagnement pour le piano — l'ex. 30 frs — Il reste quelques exemplaires de luxe sur Laluma à 10 francs — Editions « Unvaniezh Arvor » à Vitré — En vente toutes librairies aux prix ci-dessus.

Le « Réveil breton » se met à votre disposition pour vous procurer les ouvrages ci-après :

ROZEN AR VREZON Chansons populaires recueillies ou mises en musique : <i>Les Jolies filles de Quimperlé</i> — <i>A ta quenouille</i> — <i>Le Loup garou</i> — <i>La chanson du marin</i> — <i>A ma Bretagne</i> — <i>Les Korrigans</i> — pièce 1, 00 — réduction pour patronages	
JEAN CHOLEAU : <i>Condition des serviteurs ruraux bretons</i> : domestiques à gages et journaliers agricoles, 1 vol. in-8, 204 p.	20 00
id <i>L'Expansion bretonne au XX^e s.</i> — un vol in-8, 240 pages, avec cartes, graphiques, planches hors-texte	20 00
id <i>De Roscanvel à Landavran</i> , impressions de voyages — 1 vol 176 pages, illustré, édition ordinaire : 15,50 — luxe	20 00
id <i>Le Journalier-agricole du Pays de Vitré</i> — monographie de famille	8 00
id <i>Essai sur la situation économique de Plougastel-Daoulas</i>	4 00
id <i>Le Maître de l'atelier</i>	0 50
id <i>Le Régionalisme et les Intérêts commerciaux et industriels, un label breton</i> , brochure de 52 pages	2 50
id <i>La navigation intérieure en Bretagne</i> , brochure 58 pages	3 00
id <i>Lexique breton-français des termes de l'Industrie textile</i>	4 00
id <i>L'outillage économique de l'arrondissement de Vitré</i> , avec un portrait et une carte, in-8, 16 pages	6 00
id <i>Les Bretons devant l'Impôt</i> — Une brochure 80 pages, in-8	10 00
DANIO — <i>La route au but lointain</i> — <i>Histoire de Notre Bretagne</i> , illustrations de Creston	12 70
J. P. CALLOCH — <i>Ar en deulin</i> — <i>A genoux</i> , poèmes bretons edit. Dihunamb	19 60
P. DIVERRES — : <i>Meddygon Meddveu</i>	40 00
id <i>L'attaque de Lorient par les Anglais</i>	16 50
LOEIZ HERRIEU — <i>Chansons populaires du Pays de Vannes</i> avec la musique (breton et français)	31 80
id <i>Lê Breton usuel</i>	13 50
JEANNE PERDRIEL-VAISSIERE — <i>Et la lumière fut</i> — Paris Sansot — <i>Le bois de Buis</i> , Paris, Bloud — <i>Le toit sur la hauteur</i> , Paris, Chiberre	
LEON PALAUX — <i>Un barde breton : Jean Pierre Calloc'h, sa vie et ses œuvres inédites</i> — Quimper, Le Goaziou	16 50
F. VALLEE — <i>Grand dictionnaire français-breton</i>	75 00
id <i>Mots français et bretons classés d'après le sens</i>	
JAC. POHIER — <i>Quelques sonnets de chez nous</i> , illustrations de l'auteur — Editions des Jeunesses littéraires.	

VIENT DE PARAITRE

JEAN CHOLEAU et MARIE DROUART — <i>Chansons et Danses populaires de Haute-Bretagne</i> avec introductions, illustrations et notes — 1 vol. in-8 — Tome I	50 00
MARIE DROUART. — <i>L'Etat actuel du Folklore de Haute-Bretagne.</i> — Tome I — Les Patois	10 00
LOEIZ HERRIEU — <i>La littérature bretonne depuis les origines jusqu'au 18^e siècle</i>	3,35
LOEIZA LE MELINER — <i>Ar bont er Velin</i> , dessins de R. Perrin	30 00

EN SOUSCRIPTION

JEAN CHOLEAU — <i>Métiers, Corporations et Confréries de de Vitré avant la Révolution</i> — Illustrations de métiers et portraits	25 00
--	-------